



Fin de période d'essai litigieuse

Par **Jesus**, le **18/01/2008** à **23:12**

Bonjour

je travaillais dans un restaurant bar et ma période c'est terminé ce soir à 22h et ma patronne est gentilement venu me dire, à 21h30 qu'elle n'allait pas me garder.

Le motif est que je ne m'investis apparemment pas mais son motif importe peu. J'essaie qu'elle a des problèmes avec l'inspection du travail déjà, que avant moi et sur les derniers mois une bonne dizaine de personnes sont passées et qu'elle quitte la gestion de son établissement dans 3 mois.

La chose est que je sais qu'elle est dans son droit car d'une période d'essais ni préavis ni d'indemnités n'ont à être donnés. Seulement je suis embauché en niveau 1 échelon 1 et je trouve que la période d'essai est longue pour une si petite qualification et la chose qui me dérange le plus est que mes repas me sont facturés mais qu'ils n'est nullement mentionnés sur mon contrat quelque clause à ce sujet.

Mes questions sont :

Pensez-vous qu'elle embauche des gens en période d'essais pour ne pas avoir à verser quoi que ce soit du fait qu'elle vende son affaire

Doit-elle me payer mes repas du fait qu'ils ne soient pas mentionnés sur mon contrat merci